APPLICATION DES DÉCISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT A COMPTER DU 03 AVRIL 2021

À la suite des dernières annonces gouvernementales, le District du CALVADOS a souhaité préciser les conditions d'accueil de vos licencié(e)s.

Chacun de vous au travers des réseaux sociaux ont déjà des informations, que nous souhaitons confirmer et préciser.

Le district du calvados de football soucieux de vos difficultés réfléchi sur la saison prochaine. Il est prévu au mois de mai, après le confinement une visite dans les clubs par un membre du comite directeur, ensemble nous évaluerons vos problématique suite à ce COVID 19 et vous pourrez nous exposer des souhaits qui seront étudies par un groupe de travail.

La pratique sportive INDIVIDUELLE pour les mineurs et les majeurs est AUTORISEE dans les stades avec :

- Demande **d'autorisation préalable à la municipalité** propriétaire des installations pour la pratique de l'activité.
- Distanciation permanente (de 2 mètres entre chaque participant), sans contact et désinfection du matériel strictement individuel.
- Vestiaires et clubs housses fermées
- Respect du couvre-feu **(6h/19h)** et de la **limite des 10 Kms** du domicile vers le lieu d'activité.
- Huis clos pendant la pratique.
- Respect des gestes barrières.
- Encadrement par un éducateur former.

Cependant, la pratique sportive COLLECTIVE et de contact (en salle ou extérieur) est INTERDITE pour les mineurs et majeurs, ce qui implique :

Pas d'entrainement collectif, pas d'oppositions, pas de matchs amicaux, pas de tournois, pas de stages, pas de détections, pas de journées portes ouvertes... et ceci jusqu'au retour d'une prochaine annonce ministérielle.

Nous faisons confiance à l'ingéniosité de vos éducateurs pour animer ces séances de pratiques individuelles et sur votre sens des responsabilités lors des prises de décisions.

Nous sommes conscients des efforts qui vous sont demandés, mais nous devons sortir ensemble de cette pandémie et préserver la santé de tous.

Prenez soin de vous, vos proches et vos licenciés.

Le Président Bertrand VOISIN